

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre avril à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Présents : 5 Votants : 5

Date de convocation : 19/04/2024

Présents : GARNIER Anne-Marie, PÉRI Sandrine ; BONNOT Marc, DUZELIER Didier, FAYET Serge.

Absents : BARTON Sarah, BLIN Stéphane, PUPIN Jean-Michel, SALAS Jean-François.

Secrétaire de séance : Marc BONNOT.

Le procès-verbal du précédent conseil en date du 27 mars 2024 est approuvé à 4 voix pour et 1 abstention (Marc BONNOT).

1- ORDRE DU JOUR

- 01- Programme voirie 2024 - Choix du prestataire
- 02- Subvention exceptionnelle Association parents d'élèves de Palladuc
- 03- Convention avec SFR pour l'installation d'une antenne relais à Fagot-Marnat
- 04- SIEA Rive droite de la Dore - Modification des statuts
- 05- Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression d'emplois avec création simultanée

2- DÉLIBÉRATIONS

Programme voirie 2024 - Choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 47/2023 du 06/12/2023 par laquelle le conseil municipal :

- a approuvé le programme de « Travaux de voirie communale - Programme 2024 » pour un coût prévisionnel s'élevant à 111 330.29 € HT.

- a autorisé le lancement des consultations d'entreprises.

Il précise que la procédure utilisée est la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique (CCP).

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure :

- 15/03/2024 : parution de l'avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la commune « e-marchéspublics.com » et dans le journal La Montagne. Date limite de remise des offres : 05/04/2024 à 12h00.

- Réception de deux offres : Colas Rhône Alpes Auvergne et Eurovia Dala.

- 18/04/2024 : réunion de la Commission d'Appel d'Offres - l'offre économiquement la plus avantageuse a été remise par la société Colas Rhône Alpes Auvergne.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à **l'unanimité** :

- d'attribuer le marché « Travaux de voirie communale - Programme 2024 » à la société Colas Rhône Alpes Auvergne, sise 4 rue André Marie Ampère à Gerzat pour un montant de **111 047.20 € HT, soit 133 256.64 € TTC.**

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché et tous les documents afférents.

- précise que les crédits sont prévus au budget 2024.

Subvention exceptionnelle - Association des parents d'élèves de Palladuc

M. le Maire explique que la commune de Palladuc l'a sollicité afin que la commune de Saint-Victor-Montvianeix participe au paiement des frais de transport pour les séances de piscine des élèves de l'école, au prorata du nombre d'enfants de la commune de Saint-Victor-Montvianeix.

Il précise que cette facture d'un montant total de 1 170 € est déjà entièrement réglée par l'Association des Parents d'Élèves de Palladuc (APEP) qui a ensuite sollicité la mairie de Palladuc pour une prise en charge de 50 % de cette facture, soit 585 €.

Suite à cela, la mairie de Palladuc a demandé que Saint-Victor-Montvianeix participe à hauteur de 80€.

La facture étant déjà réglée, M. le Maire propose que la participation de 80 € soit versée à l'APEP sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de verser une subvention exceptionnelle de 80 € à l'Association des Parents d'Élèves de Palladuc afin de participer au financement des frais de transport des élèves aux séances de piscine.
- charge le Maire d'interroger la commune de Palladuc concernant le mode de financement de cette dépense liée à une discipline obligatoire qui devrait être comprise dans les frais de scolarité versé par la commune de Saint-Victor-Montvianeix.

Convention avec SFR pour l'installation d'une antenne relais à Fagot-Marnat

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 23 septembre 2023, il avait informé l'assemblée que dans le cadre du dispositif New Deal initié par le Gouvernement pour la couverture mobile, le Groupe Syscom (SFR) recherchait un terrain public pour implanter une antenne relais de radiotéléphonie dans le secteur Est de Paslières/Ouest de St-Victor ; secteur dans lequel la commune de Saint-Victor-Montvianeix est propriétaire de la parcelle AB 75 qui possède les caractéristiques pour recevoir cette antenne.

Après une visite technique, sur place en janvier dernier, le projet d'implantation de l'antenne sur la parcelle AB n° 75 est validé.

Il faut désormais établir une convention entre SFR et la commune afin de formaliser l'installation de cette antenne sur une parcelle communale moyennant un loyer annuel de 500 €. M. le Maire donne lecture du projet de convention à l'Assemblée.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention entre SFR et la commune dont l'objet est le suivant :

« la commune donne en location à SFR un emplacement d'une surface de 63 m² environ de la parcelle section AB n° 75 sise à Saint-Victor-Montvianeix, lieu-dit Fagot-Marnat.

Cet emplacement est destiné à accueillir des installations de communications électroniques et composé des équipements suivants :

- un pylône d'une hauteur de 42 (quarante-deux) mètres environ, supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens ;
- un local technique et / ou des armoires techniques (et le cas échéant des dispositifs de climatisation). »

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

SIEA Rive droite de la Dore - Modification des statuts

M. le Maire explique que suite à l'intégration des communes de La Monnerie-Le Montel, Ris et Lachaux, le Syndicat a dû procéder à une modification de ses statuts.

Il rappelle que chaque commune membre du SIEA Rive droite de la Dore doit délibérer sur cette modification statutaire pour qu'elle soit entérinée.

Vu la délibération du SIEA Rive droite de la Dore du 18/03/2024 portant modification des statuts du Syndicat ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la modification statutaire du SIEA Rive droite de la Dore en date du 18/03/2024.

Mise à jour du tableau des effectifs - Suppression d'emplois avec création simultanée

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02/05/2022 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 09/04/2024 ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression de 2 emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, soit 35/35^{ème}

- la création de 2 emplois d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet, soit 35/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression et création d'emplois ainsi proposée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/07/2024 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux

| Grade | Ancien effectif | Nouvel effectif |
|--|-----------------|-----------------|
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 2 | 0 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | 0 | 2 |

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget général 2024, chapitre 012.

3- QUESTIONS DIVERSES

- Tractopelle. Renseignements pris auprès du garage qui entretient ce matériel : les réparations viennent de débiter. Les freins sont usés car le tracto a été trop utilisé pour le déneigement et roule trop sur le goudron alors qu'il devrait rester sur le chantier le temps de la durée de celui-ci. À part cela, il fonctionne très bien avec un entretien régulier (graissage). Sachant qu'il n'a pas beaucoup d'heures (environ 6 000), et que c'est un matériel en très bon état de marche, il semble plus judicieux de le garder. En effet, une mini pelle d'occasion coûterait dans les 38 000 € et elle ne permettrait pas de faire le même travail. Il est décidé de garder le tractopelle et de ne pas acheter de mini pelle.

- Date prochaines réunions :

- Commission Travaux. Mardi 14 mai 2024 à 18h15
- Commission Aménagement du Territoire. Lundi 06 mai 2024 à 18h00

- Conseil communautaire. Jeudi 20 juin, jeudi 19 septembre 2024
- Bureau communautaire. Jeudi 25 avril, 16 mai, 30 mai, 20 juin 2024

- Prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15

PV arrêté le 25/06/2024 et affiché en Mairie le 27/06/2024.

Le Maire,
Serge FAYET.



Le secrétaire de séance,
Marc BONNOT.

